



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 3 DECEMBRE 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice :

Présents :

Votants :

N°17

OBJET :

PERSONNEL  
COMMUNAUTAIRE

MISE A JOUR  
REGLEMENTAIRE  
DE LA PRIME DE  
FIN D'ANNEE

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 18 DEC. 2020

Publiée ou notifiée

le : 18 DEC. 2020

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Jacques TERRACOL, Ludivine DUFRAISE, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Annie CORNE, Pascal DEVOS, Jean-François CHAUFFRIAS, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND (sauf pour la délibération n°50), Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Alexis MAYET, Jacques BLETTERY, Sylvain BRUNO, Christine BOUARD, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. Monique GIRAUD à Romain LOPEZ, Françoise DUBESSAY à François SENNEPIN, Michel LAURENT à Franck GONZALES, Elisabeth BARGE à François SENNEPIN, Alain VENUAT à Franck GONZALES, Ariane MILET à Jean-Dominique BARRAUD, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, François HUGUET à Jean-Claude BRAT, Jean-Louis LONG à Nicole COULANGE, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY, Marie-José MORIER à Nicole COULANGE, Jean-Marc BOUREL à Sandrine MORIER-MIZOULE, Véronique TRIBOULET à Thierry LAPLACE, Romain DEJEAN à Christine MAGNAUD, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Laure GUERRY à Joseph KUCHNA, Yves-Jean BIGNON à Charlotte BENOIT, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Evelyne VOITELLIER à Bernard AGUIAR, Jean ALMAZAN à Jean-Dominique BARRAUD, Anne-Sophie RAVACHE à Caroline BARDOT, Valérie LASSALLE à Elisabeth CUISSET, Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Sandrine MORIER-MIZOULE, Henri SARRE à Caroline BARDOT, Corinne IBARRA à Michèle CHARASSE, Alexis BOUTRY à Jean-Marc GERMANANGUE, Linda PELISSIER à Marilyne MORGAND, Claude MALHURET à Frédéric AGUILERA, Bernard KAJDAN à Jacques BLETTERY, Sylvie DUBREUIL à Jacques BLETTERY.

Absents excusés :

Mme et MM. François SZYPULA, Patrick SEROR, Alexandre GIRAUD, Pierre BONNET, Christiane LEPRAT.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur Le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 111,

**Vu** la délibération N°6 du 25 juin 1999 du District de l'Agglomération Vichyssoise étendant le bénéfice de la prime de fin d'année (PFA) aux agents intégrés,

**Vu** la délibération N°4C du 17 décembre 1999 du District de l'Agglomération Vichyssoise relative à la rémunération des assistantes maternelles,

**Vu** la délibération N°12 du 27 septembre 2012 relative aux modalités de versement de la prime de fin d'année pour le personnel titulaire et non titulaire,

**Vu** la délibération N°8B du 22 juin 2017 relative à l'extension de l'attribution de la prime à l'ensemble des agents stagiaires et titulaires de l'établissement, aux seuls agents non titulaires employés sur des besoins permanents, ainsi qu'aux assistantes maternelles,

**Considérant** que conformément aux dispositions de l'article 111 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, cette prime de fin d'année, pour être considérée comme un avantage collectivement acquis, et donc pouvoir être maintenue, doit avoir été fixée par une délibération de l'Etablissement antérieurement à 1984.

**Considérant** l'impossibilité matérielle pour l'Etablissement de pouvoir justifier de la préexistence d'une telle délibération,

Propose au Conseil Communautaire :

- D'abroger la prime de fin d'année attribuée au bénéfice des personnels titulaires et non titulaires employés par l'établissement sur des besoins permanents, ainsi qu'aux assistantes maternelles, à l'exception des agents des villes de Vichy, Cusset, Bellerive-sur-Allier et Saint-Yorre ayant, dans le cadre des transferts et création de services communs, fait valoir leur droit d'option au maintien du versement des primes de fin d'année telles que définies dans leurs collectivités d'origine,
- De réaffecter les crédits destinés au versement de cette prime dans l'enveloppe budgétaire relative au régime indemnitaire des agents afin de permettre à ses attributaires d'en conserver le bénéfice,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'abroger la prime de fin d'année attribuée au bénéfice des personnels titulaires et non titulaires employés par l'établissement sur des besoins permanents, ainsi qu'aux assistantes maternelles, à l'exception des agents des villes de Vichy, Cusset, Bellerive-sur-

Allier et Saint-Yorre ayant, dans le cadre des transferts et création de services communs, fait valoir leur droit d'option au maintien du versement des primes de fin d'année telles que définies dans leurs collectivités d'origine,

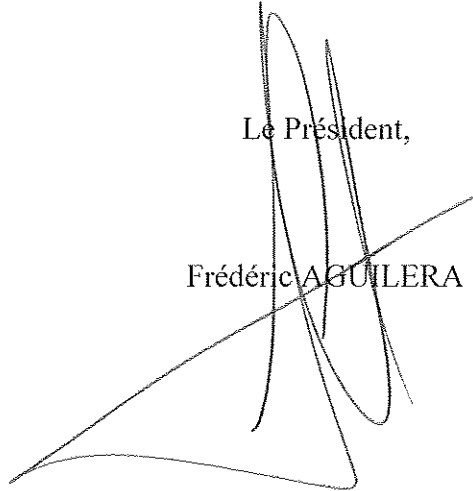
- de réaffecter les crédits destinés au versement de cette prime dans l'enveloppe budgétaire relative au régime indemnitaire des agents afin de permettre à ses attributaires d'en conserver le bénéfice,
- de transmettre la présente délibération à M. le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier,
- de charger M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,  
le 3 décembre 2020.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left, positioned over the printed name 'Frédéric AGUILERA'.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 17 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 DECEMBRE

Objet de l'acte : 2020 - PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - MISE A JOUR REGLEMENTAIRE  
DE LA PRIME DE FIN D'ANNEE

.....  
Date de décision: 03/12/2020

Date de réception de l'accusé 18/12/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 03DEC2020\_17

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20201203-03DEC2020\_17-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 17.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20201203-03DEC2020\_17-DE-  
1-1\_1.pdf )